

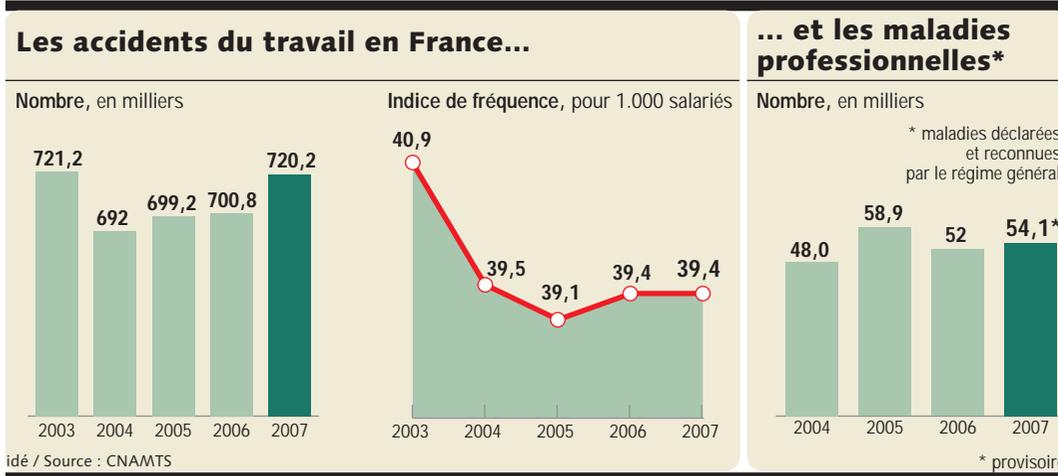
SOCIAL

Le ministre du Travail veut s'imposer comme le « ministre des nouvelles sécurités ». Il installe aujourd'hui le Conseil d'orientation des conditions de travail, qui préparera le nouveau plan santé au travail. Il promet une « rupture », à l'instar de ce qui a été fait pour la sécurité routière.

Brice Hortefeux prépare une réforme ambitieuse pour améliorer la santé au travail

Le ministère du Travail s'est trouvé un cheval de bataille. Ce matin, à l'occasion de l'installation du Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT), Brice Hortefeux va insister sur l'importance qu'il entend accorder à l'amélioration de la santé au travail. « *Marqué* » par les chiffres élevés de maladies et d'accidents professionnels qu'il a découverts en prenant ses fonctions, il veut en faire un « *dossier prioritaire et porteur* », confie son entourage. Son prédécesseur, Xavier Bertrand, avait lancé le mouvement avec la conférence tripartite sur les conditions de travail de juin 2008, et l'objectif affiché est désormais de « *faire un saut qualitatif et quantitatif* ». « *Il faut sortir de la passivité et marquer une nette rupture d'approche, à l'image de ce qui a été fait sur la sécurité routière* », explique-t-on Rue de Grenelle.

Brice Hortefeux entend donc fixer des objectifs chiffrés ambitieux au plan Santé au travail 2, que le COCT, qui réunit l'Etat et les partenaires sociaux, a mission de préparer d'ici à la fin de l'année. Le chantier est vaste. Le premier plan, lancé en 2005, arrive à échéance à la fin de l'année et son bilan est mitigé. Depuis 2004, le nombre d'accidents du travail a progressé en volume, et leur fréquence par salarié stagne après des années de chute (voir graphique). Le nombre des victimes de maladies professionnelles a aussi progressé ces dernières an-



Le nombre des victimes de maladies professionnelles a aussi progressé ces dernières années.

nées. Cet essor est à relativiser : il reflète aussi la reconnaissance par l'assurance-maladie d'un spectre de plus en plus large de troubles liés au

travail. Il n'y en a pas moins urgence : la sous-déclaration reste importante et, avec le « papy boom », le nombre de salariés atteints de

troubles musculo-squelettiques (TMS) est voué à progresser. Les difficultés des entreprises, en particulier industrielles, ne vont cepen-

dat pas faciliter la tâche de l'exécutif si ce dernier entend accroître les contraintes des employeurs.

« Construire un consensus »

Le contexte de crise va aussi compliquer le règlement du dossier de la pénibilité, bloqué depuis plus de trois ans. Le ministère insiste sur la nécessité de renforcer la prévention, mais les syndicats exigent aussi, et avant tout, des gestes sur la « réparation ». Or le gouvernement n'a ni l'envie ni les moyens de financer massivement de tels départs anticipés pour les salariés usés par la répétition de tâches pénibles. D'où des avancées à tout petits pas. L'exécutif a sollicité un avis du Conseil économique et social (CES) pour « *construire un consensus* ». Et s'apprête à écrire aux partenaires sociaux pour recueillir « *leurs propositions* » d'ici à fin mai.

En s'emparant de l'enjeu de la santé au travail, Brice Hortefeux veut aussi gagner en visibilité et soigner son image. Les syndicats et une partie de l'exécutif se sont agacés de sa prudence depuis sa prise de fonctions. L'heure est à la contre-offensive. La semaine dernière, il a multiplié les sorties médiatiques – presse écrite, télévision et radios – et a relancé la loi sur le travail du dimanche. Ce matin, il sera devant l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis). Un grand oral dont il entend profiter pour détailler la feuille de route

Les autres chantiers

Outre les conditions de travail et la mise en œuvre des mesures anticrise, Brice Hortefeux veut développer la « *justice sociale* » en assurant l'**égalité professionnelle entre hommes et femmes**, en encourageant la **diversité** pour soutenir l'**emploi des jeunes des banlieues** (prépas intégrées, écoles de la deuxième chance, contrat d'autonomie...) et en « *renforçant l'éthique* » dans le monde du travail : rémunérations des dirigeants, **partage des profits**, etc. Dans le domaine de la solidarité et de la famille, il veut créer **200.000 places de garde d'enfants**, augmenter les places en **maison de retraite** et améliorer les **conditions de vie des personnes handicapées** (accessibilité, emploi, revenus).

qu'il s'est fixée et s'affirmer comme « *le ministre des nouvelles sécurités* », son credo revendiqué. Le déploiement des mesures d'urgence face à la crise et la mise en œuvre de l'agenda social y figurent en bonne place, mais Brice Hortefeux, également chargé de la Ville, veut aussi insister sur la lutte contre les discriminations et le soutien de l'emploi des jeunes des banlieues.

DEREK PERROTTE

Emploi des seniors : retour des sanctions pour les entreprises

Pénalités. Il y aura bien des pénalités, équivalant à 1% de leur masse salariale, pour les entreprises qui ne mettront pas en place un plan en faveur de l'emploi des seniors d'ici au 1^{er} janvier 2010. Les décrets nécessaires à l'entrée en vigueur de cette mesure, prévue dans la loi de financement de la Sécurité sociale, devraient être publiés dans le courant du mois de

mai. C'est un revirement de la part de l'exécutif. Début avril, le gouvernement avait décidé de ne pas publier les décrets. Il était inopportun, estimait-il officieusement, de contraindre les entreprises à embaucher des salariés âgés quand nombre d'entre elles sont en train de négocier des plans sociaux. Le gouvernement a finalement décidé que cette mesure devait entrer en

application, malgré la crise, la perspective d'un report ayant donné l'impression qu'il relâchait la pression. D'autant que les syndicats en avaient profité pour demander des mesures en compensation de cet abandon, comme le retour de la dispense de recherche d'emploi pour les seniors au chômage, qui disparaît progressivement d'ici à 2011.